

ARTICLES.	Ordre.	Tarif.
C		
Cognassiers de toutes sortes.....	30	2½c. chacun.
Coings.....	21	30c. p. boisseau.
Coke de gaz (produit des usines à gaz), lorsqu'il est employé dans les manufactures canadiennes seulement.....	31	Exempt.
Coke par tonne de 2,000 lbs.....	26	50 c.p. tonne.
Colle-forte, en feuille, en morceaux et en poudre.....	23	3c. p. lb.
Collerettes.....	18	25 p. c.
Collodion.....	24	20c. p. gall. et 25 p. c.
Colombo, racine de.....	14	Exempt.
Composition métallique pour le remplissage des boîtiers de montres en or.....	28	10 p. c.
Compteurs à gaz.....	31	35 p. c.
Confiseries (<i>voir</i> sucre candi).....		
Confitures, n.s.a.....	21	5c. p. lb.
Conium cicuta, ou ciguë, graines et feuilles de.....	14	Exempt.
Consuls généraux (<i>voir</i> article pour).		
Contreforts de bottes et de souliers en carton cuir.....	23	½c. p. paire.
Cordages de coton et corde de coton tressée.....	17	30 p. c.
Cordage de toute espèce, n.s.a.....	17	1¼c. p. lb. et 10 p. c.
Cordiaux (<i>voir</i> liqueurs c.).....		
“ (<i>voir</i> médicaments).		
Corde de boyau ou corde à boyau pour fouets, non manufacturée.....	23	Exempt.
Corde de boyau pour instruments de musique.....	23	“
“ préparée ou non préparée, pour cordes de fouets ou autres cordes.....	23	“
Corde de coton tressée.....	17	30 p. c.
Cordons (<i>voir</i> dentelles).....		
Coriandre, graines de.....	24	Exempt.
Corne, en lames, lorsqu'elle doit entrer dans la fabrication des corsets.....	26	“
“.....	23	“
Cornes et bouts de cornes.....	17	32½ p. c.
Cotonnades, imprimées ou teintées, n.s.a.....	17	12½ p. c.
Cotonnade (<i>voir</i> denims).....	17	12½ p. c.
Coton, fil de, à coudre, en écheveaux, noir, blanchi ou non.....	17	4c. p. et 30 p. c.
Coton-ouaté ou épeluché (<i>voir</i> denims).....		
Coton, poignets en.....	17	4c. p. et 30 p. c.
Cotons à chemise à carreaux et rangés (<i>voir</i> denims).....		
Coton, tissus de, non colorés, savoir:—Gaze (<i>scrims</i>) et rideaux de fenêtres en gaze, batistes, mousseline à carreaux pour tabliers, brillantés, cordés, piqués, toile ouvree, mousseline à rideaux et à moustiquaires; mousseline suisse, jaconas et percale, et linons unis, rayés ou à carreaux.....	17	25 p. c.
Coton, tous articles en, n.s.a.....	17	20 “
Couleurs métalliques, savoir:—Acide de cobalt, zinc et étain, n.s.a.....	14	Exempt.
Couleurs sèches, n.s.a.....	5	20 p. c.
Couperose.....	14	Exempt.
Coupes ou autres prix gagnés dans les concours.....	31	“
Courtes-pointes ou couvre-pieds piqués en coton ne comprenant pas les couvre-pieds ou courtes-pointes tissés.....	19	35 p. c.
Cousinets d'escaliers.....	19	25 “